

## REGLEMENT TRIATHLON DU LEVEZOU 2019

### Article 1

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du **samedi 24 aout et du dimanche 25 aout 2019** implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la F.F.TRI, aux instructions qui seront données par l'organisateur et l'arbitre principal.

### Article 2

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents, vols et dégâts pouvant survenir aux équipements matériels, voitures, objets personnels appartenant aux participants ou accompagnateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou bris de matériel sur l'épreuve.

### Article 3

Temps limite sur le **format L** : le temps limite Natation/Vélo cumulé sera de **6h00** après le départ. Après ce délai les concurrents, qui se présenteront à l'entrée de T2 seront mis hors course.

### Article 4

Les dossiers d'inscription reçus incomplets ne seront pas pris en compte.

### Article 5

**Toute inscription est définitive et non remboursable** sauf et uniquement si le participant a souscrit une assurance annulation auprès de l'organisateur. Cette assurance est valable pour toutes annulations intervenant avant le 18 aout 2019 minuit.

### Article 6

Chaque participant de par son inscription à une des épreuves accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

### Article 7

La présence à la cérémonie de remise des prix est obligatoire pour prétendre et obtenir trophées et cadeaux.